

Bulletin d'adhésion 2024–2025



Vous êtes un particulier, vous souhaitez soutenir la création, découvrir les coulisses des spectacles, rencontrer les artistes à l'occasion de rendez-vous artistiques et privés autour des créations, **adhérez au Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté !**

Alice Cointe, Chargée du mécénat et référente du Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté
alice.cointe@theatreliberte.fr — 04 98 07 01 03

Je souhaite intégrer le Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté et devenir :

| Membre actif | Membre bienfaiteur | Membre philanthrope |
|--|---|---|
| <input type="radio"/> En solo : 250€ Coût réel : 85€* | <input type="radio"/> En solo : 550 € Coût réel : 187€* | <input type="radio"/> En solo : 1 200 € Coût réel : 408€* |
| <input type="radio"/> En duo : 400 € Coût réel : 136€* | <input type="radio"/> En duo : 800 € Coût réel : 272€* | <input type="radio"/> En duo : 2 000 € Coût réel : 680€* |

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

Code postal et ville :

Code postal et ville :

Téléphone :

Téléphone :

Email :

Email :

Je souhaite : Figurer parmi les donateurs
 Garder l'anonymat

Montant TOTAL du don : €

Date et signature :

Modalités d'adhésion

En choisissant d'intégrer le Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté, vous soutenez deux structures.

L'adhésion se faisant exclusivement par chèque, le montant de votre don est à diviser en deux chèques** équivalents :

- Un premier à l'ordre du **Théâtre Liberté**
- Un second à l'ordre du **CNCDC Châteauvallon**

| | | |
|---|---|---|
| Membre Actif solo 125€ Liberté + 125€ Châteauvallon | Membre Bienfaiteur solo 275€ Liberté + 275€ Châteauvallon | Membre Philanthrope solo 600€ Liberté + 600€ Châteauvallon |
| Membres Actifs duo 200€ Liberté + 200€ Châteauvallon | Membres Bienfaiteurs duo 400€ Liberté + 400€ Châteauvallon | Membres Philanthropes duo 1 000€ Liberté + 1 000€ Châteauvallon |

Les deux chèques devront être transmis par courrier ou déposés en billetterie avec ce bulletin à l'attention du :
> Théâtre Liberté, service mécénat, Grand Hôtel, place de la Liberté, 83 000 Toulon

* **Fiscalité et Mécénat :** Les particuliers consentant un don à un organisme d'intérêt général bénéficient d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 66 % des sommes versées, dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. En cas de dépassement de cette limite, l'excédent de versement constaté au cours d'une année est reportable sur les cinq années suivantes. Les reçus fiscaux seront transmis par courrier à réception des dons.

** **Échéancier de paiement :** Nous étudions sur demande les possibilités de paiement échelonné, pour ce faire contactez Alice Cointe.